

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_ 0017

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT ALLÉE DES NOYERS ET COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186) POUR LE RACCORDEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DES NOYERS AU RÉSEAU DE CHALEUR DU 15 AU 28 FÉVRIER 2021

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 29 janvier 2021 de la société RVM, sise RD 87 EPAUX-BEZU (02400),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de terrassement et d'enfouissement allée des Noyers et Cours des Roches à Noisiel (77186), pour le raccordement du groupe scolaire des Noyers au réseau de chaleur,

CONSIDÉRANT que la société RVM, sise RD 87 EPAUX-BEZU (02400), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et de stationnement aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société RVM, sise RD 87 EPAUX-BEZU (02400), est autorisée à procéder aux travaux de terrassement et d'enfouissement allée des Noyers et Cours des Roches à Noisiel (77186).

ARTICLE 2 : Un alternat sera mis en place cours des Roches à Noisiel (77186) au moyen de feux tricolores, pour permettre la bonne exécution des travaux de raccordement du groupe scolaire des Noyers au réseau de chaleur, **du 15 au 28 février 2021.**

ARTICLE 3 : La circulation et le stationnement allée des Noyers seront interdits à tous véhicules sauf chantier et secours **du 15 au 28 février 2021.** Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

1/3



VILLE DE NOISIEL

0017

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT ALLÉE DES NOYERS ET COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186) POUR LE RACCORDEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DES NOYERS AU RÉSEAU DE CHALEUR DU 15 AU 28 FÉVRIER 2021 »

ARTICLE 4 : Une dépose minute d'une durée de 15 minutes sera matérialisée du **15 au 28 février 2021** sur 5 places de stationnement longitudinales cours des Roches pour permettre la dépose des enfants au centre de loisirs des Noyers. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public et dans le respect des règles de l'art. Le chantier est autorisé de 8 heures à 17 heures 30.

ARTICLE 7 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- Monsieur le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- La société RVM,
- Le Service communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

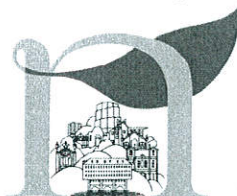
Fait à Noisiel, le 04 FEV. 2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



2/3



Envoyé en préfecture le 08/02/2021

Reçu en préfecture le 08/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210204-ARR2021_0017-AR

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT ALLÉE DES NOYERS ET COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186) POUR LE RACCORDEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DES NOYERS AU RÉSEAU DE CHALEUR DU 15 AU 28 FÉVRIER 2021 »

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 08 FEV. 2021
Affiché en Mairie le 08 FEV. 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 08 FEV. 2021
Notifié le 08 FEV. 2021

3/3

